

<p style="text-align: center;">REFERENTIEL DE COMPETENCES DE LA LICENCE</p> <p style="text-align: center;">SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES</p>
--

Ce document présente un cadre de référence pour l'élaboration des maquettes de Licence Mention « Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives ». Il est le produit de travaux réalisés au sein de la Conférence de Directeurs et Doyens de STAPS, initiés en 2009 et finalisés en 2012. La présente version a été actualisée dans le cadre de la nouvelle nomenclature du Cadre National des Formations.

Ce référentiel ne constitue en aucun cas un règlement mais des recommandations très fortes de la Communauté.

La licence STAPS est structurée au niveau national autour de cinq parcours-type :

- Activités physiques adaptées et Santé – APAS
- Entraînement sportif
- Management du Sport
- Education et motricité
- Ergonomie du Sport et de la Performance motrice.

Les exigences de formation sont importantes pour chacun de ces parcours. L'exemple le plus fréquemment cité est celui de l'entraînement sportif avec des spécialités sportives comprenant au moins 200 heures d'enseignement pour bien souvent un nombre d'étudiants très faible (de un à quelques unités). Ces spécialités sont obligatoires et doivent clairement figurer dans le supplément au diplôme pour que les étudiants puissent disposer d'une carte professionnelle. Leur encadrement doit être confié à des spécialistes reconnus.

Ces obligations sont du même type dans les autres mentions quels que soient les enseignements. Ainsi les compétences des étudiants apparaîtront crédibles aux employeurs. Par exemple, dans le cadre du parcours APA-S, il apparaît délicat de croire qu'on formera des professionnels aussi compétents dans le domaine du handicap mental que dans celui de la prise en charge des pathologies métaboliques ou cardiovasculaires par l'activité physique ou encore celui du handicap moteur. Au-delà des connaissances générales qui doivent permettre une connaissance de chaque secteur, il y a une approche d'une sphère plus précise développée autour des compétences locales.

C'est le cas pour tous les parcours de licence STAPS. Comment être suffisamment crédible lorsqu'on prétend investir et former dans un secteur particulier du sport, du management, des APA ou de l'enseignement ? La Conférence de Directeurs et Doyens de STAPS milite pour qu'existe une approche générale commune dès lors que des diplômes portent le même titre. Il s'agit de rendre l'offre de formation de STAPS lisible et bien identifiée et en même temps de favoriser l'expression des spécificités et compétences locales. C'est la raison d'être du référentiel présenté ici.

1. Les objectifs de la formation

La licence STAPS confère à son titulaire :

- la maîtrise d'un socle pluridisciplinaire de connaissances et de compétences scientifiques, technologiques et techniques dans le domaine des activités physiques et/ou sportives (APS)
- une capacité d'autonomie dans une démarche de diagnostic, de mise en œuvre et d'évaluation de projets dans un secteur professionnel lié aux APS
- l'acquisition d'une culture de ces APS, d'une culture générale et de compétences transversales correspondant à ce niveau de qualification
- la reconnaissance d'une progression dans l'élaboration de son projet professionnel
- la garantie d'une expérience préprofessionnelle dans l'un des parcours suivants :
 - Activité Physique Adaptée et Santé (APA-S)
 - Management du Sport
 - Entraînement Sportif
 - Education et Motricité
 - Ergonomie et Performance Motrice

La licence STAPS permet, selon le choix de l'étudiant, soit une poursuite d'études principalement en master STAPS, soit une insertion professionnelle immédiate.

Cette insertion professionnelle :

- relève du niveau 2 de la grille de qualification de la Commission nationale de certification professionnelle (CNCP) avec inscription au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)
- respecte les attendus du code du sport (Article L 212-1) et ouvre la délivrance d'une carte professionnelle pour les spécialités « activité physique adaptée et santé », « entraînement sportif » et « éducation et motricité » en ce qui concerne l'encadrement des activités physiques et sportives
- nécessite au plan réglementaire, dans le cas de la spécialité « entraînement sportif », l'inscription à l'annexe descriptive (dite supplément au diplôme) d'une référence à une discipline sportive. Cette inscription garantit la satisfaction d'un certain nombre d'exigences liées à cette discipline sportive et aux compétences spécifiques du diplômé.
- nécessite dans certains cas l'acquisition de compétences attestées par arrêté spécifique (arrêté du 15 mars 2010 concernant la sécurité et le sauvetage en milieu aquatique).

Elle vise principalement :

- les métiers d'enseignant en APA et les métiers de prévention par les AP/S dans le champ de la santé, pour la spécialité « APAS »

- les métiers de l'organisation, du développement ou de la direction de structures privées ou publiques, de projets ou d'événements, pour la spécialité « management du sport »
- les métiers de l'entraînement et/ou de la préparation physique, pour la spécialité « entraînement sportif »
- les métiers de l'enseignement, de l'éducation et la formation par les AP/S, pour la spécialité « éducation et motricité »
- les métiers d'agent de conception, de mesure ou de protocole, pour la spécialité « ergonomie et performance motrice ».

2. Socle de compétences scientifiques, technologiques et techniques communes aux cinq parcours

Compétences scientifiques :

- Maîtriser, dans une perspective pluridisciplinaire, les connaissances scientifiques concernant :
 - les activités physiques et/ou sportives (APS)
 - la motricité liée aux APS, envisagée sous tous ses aspects
 - les formes et modalités des actions professionnelles
 - l'environnement physique, institutionnel, social et humain des actions professionnelles
- Etre initié au processus de production des connaissances afin d'être en mesure de :
 - conduire une analyse réflexive et critique des connaissances scientifiques, technologiques, techniques et professionnelles
 - faire émerger des questionnements liés à une spécialité

Compétences technologiques :

- Mobiliser des modèles théoriques et technologiques liés à un secteur professionnel

Compétences techniques :

- Mobiliser des ressources techniques et aptitudes personnelles dans la pratique des APS

Compétences pré-professionnelles :

- Maîtriser les outils et procédures de l'étude d'un problème lié à l'APS pour établir un diagnostic préalable à une action professionnelle
- Elaborer des éléments de conception, planification et programmation d'une action professionnelle liée à l'APS dans l'un des secteurs concernés
- Conduire et mettre en œuvre les actions professionnelles dans un secteur concerné
- Maîtriser les adaptations nécessaires pour atteindre ses objectifs
- Attester d'une compétence aux premiers secours
- Inscrire son action dans la relation à un contexte ou un environnement avec lequel il faut communiquer et auquel il faut rendre compte
- Maîtriser les méthodologies spécifiques d'évaluation de ces actions
- Mobiliser les données institutionnelles et réglementaires d'un secteur d'implication des APS
- Disposer d'une expérience préprofessionnelle dans un secteur d'implication des APS

Compétences transversales :

- Disposer de capacités d'analyse, de synthèse et d'exploitation des données
- Travailler en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Maîtriser les outils informatiques de référence pour produire, traiter et diffuser des documents numériques
- Maîtriser la langue française afin de communiquer à l'écrit comme à l'oral
- Maîtriser une communication professionnelle dans une langue étrangère
- Etre en capacité de poursuivre par soi-même ses apprentissages
- Identifier et respecter les principes d'éthique et de déontologie pour se situer et agir.

1. Objectifs généraux du parcours APAS

L'objectif de ce parcours est de développer :

- des connaissances scientifiques, techniques et technologiques dans le domaine de la prévention, de l'éducation et du maintien de la santé ;
- des compétences professionnelles liées à l'intervention en APA auprès des publics à besoins spécifiques.

La formation s'articule autour de 4 compétences, définies dans la fiche RNCP:

- Participer à la conception et au pilotage d'un projet global de prévention et/ou de réadaptation par l'activité physique adaptée
- Concevoir et organiser des programmes d'intervention
- Etre capable de conduire ces programmes d'intervention et d'évaluer la pertinence de ces programmes
- Promouvoir l'éducation à la santé par l'Activité Physique

2. Socle de compétences scientifiques, technologiques et techniques

Socle Commun

Ce parcours de licence dispense un socle commun de connaissances et de compétences concernant l'ensemble des domaines d'intervention :

- Handicap mental et/ou psychosocial
- Handicap moteur, sensoriel et/ou reconditionnement du blessé
- Maladies chroniques : prévention primaire, secondaire et tertiaire
- Vieillesse et pathologies associées : prévention primaire, secondaire et tertiaire

Les enseignements de ce socle commun représentent au minimum 60 ECTS sur l'ensemble de la licence. Ils sont répartis ainsi :

- Connaissances scientifiques (Sciences de la vie et de la santé, sciences humaines et sociales) : 15 ECTS minimum
- Connaissances technologiques (modèles d'intervention et d'analyse des situations) : 10 ECTS minimum
- Connaissances techniques (AP/S) : 10 ECTS minimum
- Connaissances préprofessionnelles (adaptation des programmes et des pratiques d'intervention) : 20 ECTS minimum (dont stages)

Compétences complémentaires : Majeures / Mineures

En 3^{ème} année, la licence développe des connaissances/compétences complémentaires dans une ou deux majeures parmi les 4 présentées ci-dessus. Ces majeures seront exprimées dans l'annexe descriptive au diplôme. L'affichage d'une majeure est conditionnée par :

- un volume significatif d'enseignements en relation directe avec la ou les majeures affichées
- une équipe pédagogique ayant des ressources humaines en adéquation avec la ou les majeures affichées par l'UFR en termes d'enseignants titulaires, de partenaires universitaires et/ou hospitalo-universitaires et de professionnels associés
- des conventions / partenariats attestés avec le milieu professionnel concerné (partenariat de formation et/ou de recherche, lieux de stages.....)

L'affichage d'une majeure doit faire apparaître :

- Des enseignements techniques, technologiques et professionnels permettant de répondre aux compétences spécifiques de la licence APAS (voir référentiel de formation).
- Des enseignements scientifiques spécifiques à la majeure, par exemple :

Handicap mental et/ou psychosocial

- Psychopathologie
- Sociologie de l'intégration

Handicap Moteur, sensoriel et/ou réentraînement blessé

- Physiopathologie (déficiences sensorielles, motrices, adaptations neuromusculaire, etc.)
- Sociologie du handicap
- Traumatologie

Maladies chroniques

- Physiopathologie (pathologies cardio-respiratoires, troubles métaboliques....)

Vieillesse et pathologies associées

- Physiopathologie du vieillissement (sarcopénie, ostéoporose, maladies neurodégénératives...)
- Physiologie du vieillissement et exercice
- Psychologie

Compétences transversales

Le parcours APA-S développe des compétences/connaissances transversales telles que définies dans le référentiel général de la licence STAPS. Elles représentent 30 à 40 ECTS sur l'ensemble de la licence.

4. Les stages

Au minimum, 2 stages sont prévus (1 en L2 et 1 en L3) avec un stage d'au moins 100h d'intervention en L3. Ces stages permettent de réinvestir les compétences acquises lors de la formation dans le cadre d'une pré-professionnalisation active. Ces stages doivent faire apparaître :

- Un maître de stage, cadre professionnel expérimenté en APAS + un enseignant-référent de la filière APA-S (analyse des pratiques de stage).
- Un cahier des charges descriptif: missions du stagiaire, organisation du stage, rôles respectifs des cadres professionnels et Enseignants-référents, modalités d'évaluation du stage.

5. Critères d'évaluation et/ou d'ouverture d'un parcours APA-S

Le choix d'un parcours APA-S doit être adossé à :

- Des conventionnements de collaboration, d'échange avec les UFR de Médecine pour tout ce qui ne relève pas du handicap psycho-social.
- Des conventionnements de collaboration, d'échange avec les structures de santé : maison de retraite, hôpitaux, réseaux de santé, etc.
- Des ressources humaines en interne spécialistes de l'activité physique adaptée reconnue et en relation avec le secteur de la santé.
- La participation aux enseignements d'enseignants chercheurs spécialistes de l'APA-S.
- La participation des cadres de santé et de médecins spécialistes à l'enseignement.
- La participation des cadres de santé et de médecins aux commissions pédagogiques et aux jurys.
- Des possibilités d'accueil des étudiants en APA-S dans un environnement proche de la structure.
- La prise en compte des flux étudiants correspondant à des pré-requis de pratique et d'intervention.
- La prise en compte des flux étudiants en fonction des possibilités d'insertion professionnelle et/ou de poursuite d'étude.
- Stages gérés en commun avec les structures de santé.
- La diversité des compétences et connaissances attendues doit s'accompagner d'une diversité des modalités de contrôle : contrôles théoriques, oraux, études de cas, etc.
- La revendication affichée d'un secteur des APA-S parmi ceux définis par la C3D.
- Un appui recherche dans le secteur APA-S revendiqué.
- Possibilité de poursuite d'étude dans un master possédant une spécialité ou un parcours basé sur les APA-S.

PARCOURS MANAGEMENT DU SPORT

1. Objectifs généraux du parcours MS

Il s'agit de développer chez le diplômé de Licence en Management du sport les compétences pour s'inscrire et participer aux démarches de conception, de pilotage et de gestion d'une structure ou d'un projet ou d'un évènement sportif. Le management stratégique de l'organisation, ou de l'une de ses unités, concerne le niveau Master (niveau cadre).

Il s'agit d'une formation dont la spécificité représente au minimum 80 à 90% du volume d'enseignement global du socle pluridisciplinaire visé par la licence 3 STAPS.

Il s'agit de développer les fondements théoriques (sociologie des organisations, sciences de gestion, sciences économiques, etc.) en même temps que d'introduire les principaux outils propres au management du sport (marketing, communication, comptabilité, etc.).

2. Socle de compétences scientifiques, technologiques et techniques

Le parcours MS développe des connaissances et des compétences spécifiques dans des enseignements représentant 60% du volume.

- Connaissances et compétences scientifiques fondamentales liées à des domaines disciplinaires (sociologie, économie, gestion et droit) : 35 à 40%
- Connaissances et compétences relatives aux méthodes et des outils du management du sport (compétences technologiques) : 15 à 20%
- Connaissances et compétences techniques liées aux APS dans le cadre du management du sport : 20 à 30%
- Connaissances préprofessionnelles : 15 à 20%

Ces connaissances et compétences sont détaillées dans le tableau ci-après :

Domaines disciplinaires	Connaissances scientifiques fondamentales	Compétences relatives aux méthodes et des outils du management du sport	Compétences relatives aux activités physiques et sportives
Droit	Droit du sport	- Piloter une équipe de projet - Conduire une étude de marché - Construire et mettre en œuvre un projet (e.g. événement, nouveau service...) - Gestion budgétaire - Concevoir et mettre en œuvre une opération de communication interne et externe - recherche de partenariats financiers	Pratique d'une ou plusieurs APS et analyse des problématiques managériales en relations avec celle(s)-ci.
Sciences de gestion	- Marketing - Comptabilité et finance		
Sciences économiques	- Economie politique du sport - Economie générale		
Sociologie	- Sociologie de la consommation - Sociologie des organisations		

Chaque composante peut exprimer ses spécificités, intégrant les compétences transversales, pour 40% du volume enseigné

Le parcours MS comprend des stages, pour un minimum de 200h , dont au moins 140h en licence 3.

Compétences préprofessionnelles

- Maîtriser les outils et procédures de l'étude d'un problème dans le secteur du management du sport pour établir un diagnostic préalable à une action professionnelle
- Elaborer des éléments de conception, planification et programmation d'une action professionnelle liée au management du sport dans l'un des secteurs concernés
- Conduire et mettre en œuvre les actions professionnelles dans un secteur concerné
- Maîtriser les adaptations nécessaires pour atteindre ses objectifs
- Inscrire son action dans la relation à un contexte ou un environnement avec lequel il faut communiquer et auquel il faut rendre compte
- Maîtriser les méthodologies spécifiques d'évaluation de ces actions
- Mobiliser les données institutionnelles et réglementaires
- Disposer d'une expérience pré professionnelle dans un des secteurs professionnels du management du sport.

Compétences transversales

- Disposer de capacités d'analyse, de synthèse et d'exploitation des données
- Travailler en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Maîtriser les outils informatiques de référence pour produire, traiter et diffuser des documents numériques
- Maîtriser l'anglais afin de communiquer à l'écrit comme à l'oral
- Identifier et respecter les principes d'éthique et de déontologie professionnelle

3. Critères d'évaluation et/ou d'ouverture d'un parcours MS

La formation doit être adossée à :

- la recherche en rapport les domaines d'enseignement et de professionnalisation ;
- des conventionnements de collaboration avec des organisations publiques et/ou privées dans les différents secteurs du management du sport ciblés par la formation ;
- une équipe pédagogique possédant une compétence reconnue au niveau universitaire et professionnelle dans les disciplines du management du sport ciblé par la formation ;
- la participation aux enseignements de professionnels reconnus dans un ou plusieurs secteurs professionnels en relation avec la formation ;
- la prise en compte des flux étudiants en fonction des possibilités d'insertion professionnelle et/ou de poursuite d'étude.

Organisation des enseignements

- Il apparaît nécessaire d'établir la carte d'identité de la spécialité MS en identifiant ses points forts et ses spécificités (ex secteur de la distribution, du tourisme sportif...)
- Stage minimum de 140 heures au niveau L3 avec une mission opérationnelle dans un des secteurs du management du sport ;

- La pratique d'une ou plusieurs APS et l'analyse des problématiques managériales en relations avec celle(s)-ci ne doit pas être supérieure ou égale à 20% du temps de formation ;
- La diversité des compétences et connaissances attendues doit s'accompagner d'une diversité des modalités de contrôle : contrôles théoriques, oraux, études de cas, etc.

Poursuite d'étude

Des débouchés vers un master universitaire en management du sport dans un environnement géographique proche de la structure.

PARCOURS ENTRAÎNEMENT SPORTIF

1. Les objectifs généraux du parcours ES

Le titulaire de la Licence STAPS parcours « Entraînement sportif » (ES) a vocation à encadrer en autonomie différents publics, à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel ou éventuellement sous la responsabilité d'un autre entraîneur selon le niveau sportif concerné.

- Il conçoit des programmes d'entraînement à partir du diagnostic qu'il opère :
 - Il évalue les capacités des athlètes en vue leur entraînement
 - Il analyse la situation au regard des objectifs sportifs, en tenant compte du contexte de la structure
 - Il élabore et planifie les séances et plans d'entraînement
 - Il conduit les séances d'entraînement, relevant :
 - de la préparation physique
 - de la préparation mentale
 - de la préparation technique et tactique ou stratégique
- Il peut participer à la gestion administrative et financière de la structure,
- Il participe à la gestion du projet sportif de la structure,
- Il présente le projet sportif dont il a la charge aux dirigeants, partenaires, publics et médias,
- Il participe à l'encadrement des compétitions sportives.

2. Socle de compétences scientifiques, technologiques et techniques

Compétences scientifiques :

- Maîtriser, dans une perspective pluridisciplinaire, les connaissances scientifiques relatives :
 - aux processus de transformation de la motricité liés à l'optimisation de la performance
 - à l'analyse de la performance sportive
 - aux formes et modalités d'intervention sur le sportif aux différents moments de la préparation ou la production de la performance
 - à l'environnement humain matériel ou institutionnel de la performance.
- Etre initié au processus de production des connaissances liées à l'entraînement sportif et/ou la préparation physique afin d'être en mesure de :
 - conduire une analyse réflexive et critique des connaissances scientifiques, technologiques, techniques et professionnelles
 - faire émerger des questionnements

Compétences technologiques :

- Maîtriser les modèles théoriques et technologiques permettant :
 - la programmation et la planification de l'entraînement sportif et/ou de la préparation physique

- l'analyse de l'activité sportive et de la performance dans toutes ses dimensions
- Maîtriser la modélisation des projets sportifs au regard de leur environnement (structures, publics, médias...)

Compétences techniques :

- Mobiliser des ressources techniques et aptitudes personnelles dans une discipline sportive

Compétences pré professionnelles :

- Maîtriser l'analyse multi factorielle d'une prestation sportive dans le cadre d'un diagnostic
- Maîtriser l'élaboration d'un projet d'entraînement, de performance et/ou de préparation physique
- Maîtriser les éléments spécifiques de planification de l'entraînement et de la compétition dans une discipline sportive
- Conduire des séances d'entraînement et/ou de préparation physique dans une discipline sportive dans le respect de la sécurité des usagers et des tiers
- Aider et conseiller le sportif aux différents moments du projet de performance
- Adapter les interventions en fonctions des résultats et des moments de la préparation ou de la production de performance
- Maîtriser les méthodologies d'évaluation des actions
- Maîtriser l'usage des textes institutionnels et réglementaires applicables
- Inscrire son action dans le respect de l'éthique et favoriser la perception de ces aspects par les sportifs encadrés.
- Gérer la relation avec l'environnement humain, social ou institutionnel de la performance
- Disposer d'une expérience préprofessionnelle de l'entraînement sportif dans une discipline sportive

Le tableau ci-après synthétise la répartition indicative des enseignements du parcours Entraînement Sportif.

Connaissances scientifiques fondamentales	Connaissances professionnelles	Outils méthodologiques	Activité Physique et Sportive de spécialité
Activités physiques et sciences de la vie	Environnement de la pratique sportive (management, pilotage etc...)	Anglais	Aspects techniques
Activités physiques et sciences pour l'ingénieur	Méthodologie de l'entraînement	TIC	Préparation physique ou option APS
Activités physiques et sciences humaines	Méthodologie de la préparation physique et mentale		
Activités physiques et sciences sociales	Analyse des pratiques professionnelles		
25 à 35 %	25 à 35 %	10 à 15 %	25 à 35 %

Dans le cadre de ce parcours ES, il est recommandé une véritable spécialisation du milieu de l'entraînement. La spécialisation doit intervenir de manière conséquente mais progressive. Le volume des enseignements du parcours ES doit représenter plus de 60% du volume global de la formation licence avec une augmentation progressive depuis L1 jusqu'au L3. En dernière année au moins 80% des contenus d'enseignement devraient être dédiés à ce parcours ES.

3. Critères d'évaluation et/ou d'ouverture d'un parcours ES

a) Le choix d'options sportives doit être adossé à :

- Des conventionnements de collaboration, d'échange avec les fédérations ou ligues.
- Des ressources humaines en interne spécialistes de l'activité sportive et en relation avec le monde fédéral de l'activité sportive.
- La participation aux enseignements d'enseignants chercheurs spécialistes de l'exercice, de l'entraînement sportif et/ou de la préparation physique.
- Des possibilités d'accueil des étudiants en entraînement sportif dans un environnement proche de la structure.
- La prise en compte des flux étudiants correspondant à des pré-requis de pratique et d'intervention
- La prise en compte des flux étudiants en fonction des possibilités d'insertion professionnelle et/ou de poursuite d'étude.

b) L'organisation des enseignements

- Il apparait nécessaire d'établir la carte d'identité de la spécialité ES en identifiant ses points forts et ses spécificités (ex option sportive, préparation physique, préparation mentale, handisport)
- Stage minimum 200h sur les 3 années d'étude dans la spécialité sportive, le choix du lieu de stage et le conventionnement du stage doivent être négociés avec la ligue ou la fédération de la discipline concernée. Le stage doit être réalisé en accord avec la réglementation en vigueur
- Le volume de l'option sportive doit être au moins égal à 200h sur les 3 années d'étude (théorie + pratique).
- La diversité des compétences et connaissances attendues doit s'accompagner d'une diversité des modalités de contrôle : contrôles théoriques, oraux, études de cas, etc.

c) la poursuite d'étude:

Des débouchés vers un master de nature entraînement sportif dans un environnement géographique proche de la structure.

Certification des compétences en vue de l'obtention des prérogatives d'entraîneur dans une discipline sportive (activité inscrite au supplément au diplôme).

La certification des compétences est liée à :

- d'une part l'obtention de la moyenne sur l'ensemble des épreuves liées aux stages (dossier et/ou oral, etc.) au cours du cursus licence et,
- d'autre part à l'inscription de l'activité au supplément au diplôme (voir conditions d'ouverture).

Ces deux éléments attestent de l'acquisition des compétences et connaissances spécifiques de la discipline sportive au sein de la spécialité ES (y compris en préparation physique) et plus précisément :

- des compétences scientifiques
- des compétences pré professionnelles
- des compétences techniques et technologiques relatives à cette activité sportive optionnelle

1. Objectifs généraux du parcours EM

La licence EM vise à former des spécialistes de l'intervention dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation et de la formation par les APS dans tout établissement ou structure à vocation éducative (établissements scolaires, associations de quartiers, associations sportives, établissements carcéraux, comités d'entreprises, etc.). Parce que les missions d'éducation renvoient à un besoin généralisé et à une mission de service public, les licences EM doivent pouvoir être ouvertes dans toutes les académies. La mise en œuvre du référentiel doit pouvoir être réalisée de manière souple dans toutes les structures STAPS.

2. Socle de compétences scientifiques, technologiques et techniques

Compétences scientifiques

Maîtriser, dans une perspective pluridisciplinaire, les connaissances scientifiques concernant :

- Les processus de transformation de l'enfant de l'adolescent et du jeune adulte
- L'apprentissage et à la construction de compétences dans le domaine des APS
- Les formes et les modalités de l'intervention pédagogique
- Les activités physiques et/ou sportives (APS)
- Les différents publics concernés par les interventions
- L'environnement culturel, social et institutionnel de l'intervention

Etre initié au processus de production des connaissances liées à l'éducation, l'enseignement et la formation par les APS afin d'être en mesure de :

- Conduire une analyse réflexive et critique des connaissances scientifiques, technologiques, techniques et professionnelles
- Faire émerger des questionnements

Compétences technologiques

- Maîtriser les modèles théoriques liés à l'enseignement et à l'éducation
- Maîtriser les modèles didactiques et technologiques permettant l'analyse de l'APS à des fins d'enseignement et d'éducation
- Maîtriser les méthodologies de projet

Compétences techniques

- Mobiliser des ressources techniques et aptitudes personnelles dans la pratique des APS supports des interventions

Compétences préprofessionnelles

- Savoir établir le diagnostic pédagogique d'un public préalablement à l'intervention
- Maîtriser l'usage des textes institutionnels et réglementaires applicables

- Concevoir et programmer un projet éducatif et pédagogique dans une perspective intégrative
- Organiser dans le temps et conduire un projet d'intervention pédagogique et éducative
- Gérer les conditions d'une pratique en toute sécurité
- Adapter son intervention en fonction des situations, des objectifs et des publics
- Attester d'une compétence aux premiers secours
- Maîtriser les méthodologies d'évaluation des actions et des projets
- Disposer d'une expérience préprofessionnelle de l'enseignement de l'EPS ou de l'éducation par les APS

Ces compétences sont développées au travers de quatre blocs d'enseignements ou d'activités :

- Les enseignements de tronc commun, scientifiques, méthodologiques et transversaux
- Les enseignements spécifiques à la spécialité Education et Motricité
- Les enseignements relatifs à la pratique et la théorie des APS
- Les stages en milieu professionnel

Chacun des ces blocs contribue à des degrés divers à la construction équilibrée des quatre ensembles de compétences. Les maquettes d'enseignement devraient respecter les équilibres suivants :

- Les enseignements de tronc commun, scientifiques, méthodologiques et transversaux, représentent de 30 à 35% du volume global hors stages soit 500 heures sur les trois années
- Les enseignements spécifiques représentent de 30 à 35% du volume global hors stages, soit 500 heures réparties principalement sur L2 et L3.

Les enseignements de théorie et pratique des APS : La nature des compétences professionnelles à acquérir dans la spécialité EM nécessite une formation polyvalente dans le domaine de la théorie et de la pratique des APS. L'organisation suivante est préconisée :

- en L1 et L2 : 6 APS au minimum, réparties sur les deux années (30 à 35% du volume global hors stages, soit 330 heures environ sur L1 et L2, sur la base de 1500 heures sur les 3 années de Licence)
- en L3 : 5 APS au minimum (30 à 35% du volume global hors stages, soit 170 heures environ)

Les maquettes prévoient au minimum un stage en L2 et un stage en L3 dans des établissements ou structures à vocation éducative, dont au moins un en milieu scolaire.

1. Les objectifs généraux du parcours ESPM

Il s'agit d'une formation de Licence générale qui a pour principale vocation une poursuite d'études en Master. Le titulaire de la licence Ergonomie du Sport et Performance motrice met en relation le concepteur de matériels et son utilisateur. Il est aussi susceptible d'apporter une réflexion sur la performance motrice dans d'autres domaines que celui du sport.

Les objectifs de ce parcours sont les suivants :

- Maîtriser le socle disciplinaire STAPS en rapport avec l'ergonomie des produits ou des tâches liés à la performance motrice
- Etre autonome dans une démarche de conception de tâches, de matériels ou d'espaces en relation avec les AP/S
- Avoir progressé dans l'élaboration de son projet professionnel lié à l'ergonomie
- Avoir progressé dans l'élaboration de son projet professionnel en disposant d'une expérience dans le secteur ergonomique des tâches des produits ou des équipements sportifs.

Cette spécialité est orientée en direction de secteurs de professionnalisation différents qui renvoient au domaine de l'ingénierie :

- De la performance sportive
- Du développement des produits sportifs
- Du handicap et de la santé
- De la performance motrice dans les autres domaines que le sport (opérateur industriel, chirurgien,...)

2. Critères d'évaluation et/ou d'ouverture d'un parcours ESPM.

- Un volume minimum d'heures TP (50 heures environ)
- Un volume de stage (entre 60 heures et 100 heures de stage)
- Des formes de stage qui peuvent être d'observation (découverte du champ professionnel) ou en pratique accompagnée (recommandée en L3 au niveau du projet tutoré)
- Des lieux de stage adaptés (industrie, laboratoires de recherche)
- Un adossement recherche qui repose sur l'existence d'un laboratoire dans le domaine
- L'accès à des outils spécifiques (plate-forme d'évaluation et de mesure, métrologie)
- Un réseau de partenaires (sport, industrie) favorisant la mise en stage des étudiants, l'intervention de professionnels dans la formation, la participation au conseil de perfectionnement, et l'insertion professionnelle des étudiants.